

19 eme TOUR DU PAYS D'ORTHE & ARRIGANS

PEYREHORADE SPORTS CYCLISME



Samedi 08 avril 2023 1ere étape départ 15 H 00

**HABAS – Misson – Pouillon – Mimbaste – Estibeaux
– Habas – Ossages – HABAS 92.8 km**

Dimanche 09 avril 2eme étape départ 09 H 30

**CAGNOTTE – Bélus – Cagnotte - GAAS 11.4 km
Contre la montre par équipes**

Dimanche 09 avril 3ème étape départ 15 H 00

**ST LON lès MINES – Orist – Pey – St Etienne
Port de Lanne - Bélus - ST LON lès MINES 98.9 km**

DIRECTION

Jean-Denis GOMES Président **PEYREHORADE SPORTS CYCLISME**
tél 06 42 68 98 46

MOYENS TECHNIQUES

Liaisons radios :FREQUENCE SPORT (Didier LANUSSE)
Informatique ; Joël MOUCHAGUE

Photo finish : Albert ETCHEVERRY

SPEAKERS

Patrick BALLANGER – Jean-Pierre PERSILLON

PRESSE

Sud-Gironde : Guy DAGOT
Sud-Ouest : Bertrand LUCQ

SERVICE MEDICAL :

Docteurs Jacques PRADERES le samedi
et Bruno PAKLEPA le dimanche

DPS ASPEC 06 28 29 08 48

ENCADREMENT COURSE - SECURITE

Moto Club Les GARDIANS
Responsable signaleurs : Philippe BAROUILLET

COLLEGE ARBITRAL

Président du Jury : Marina MORLAAS
Commissaires : Patricia BLANQUEFORT
: Gérard BOISAVY
Juge à l'arrivée : Aurélie SIMONNET
Chronométrateur : Carole SARRAZIN
Commissaire moto : Bastien LAMUDE
Commissaire moto : Sébastien MUEL

N° urgences : **15** Urgences Hôpital **17** Gendarmerie **18** Pompiers **112** tous secours

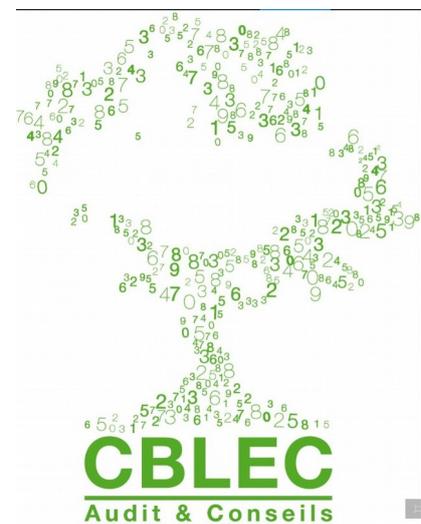
Hôpitaux proches : 40100 **DAX tél 05 58 91 48 48** boulevard Yves du Manoir

64100 **BAYONNE tél. 05 59 44 35 35** 13 avenue l'interne Jacques Loeb

Bienvenue à Habas



Sur les hauteurs du gave de Pau, se dresse notre village. Vous y accéderez peut être par le boulevard des Pyrénées ombragé de vénérables platanes. Mais, ne vous y trompez pas ; même si ces lieux portent des noms évoquant le Béarn voisin si cher au bon roi Henri, vous pénétrez bien en Chalosse, petite région landaise où la douceur de vivre n'a d'égal que sa gastronomie, ses traditions séculaires et la beauté rustique de ses vertes collines.



SAMEDI 08 AVRIL - 15 H 00

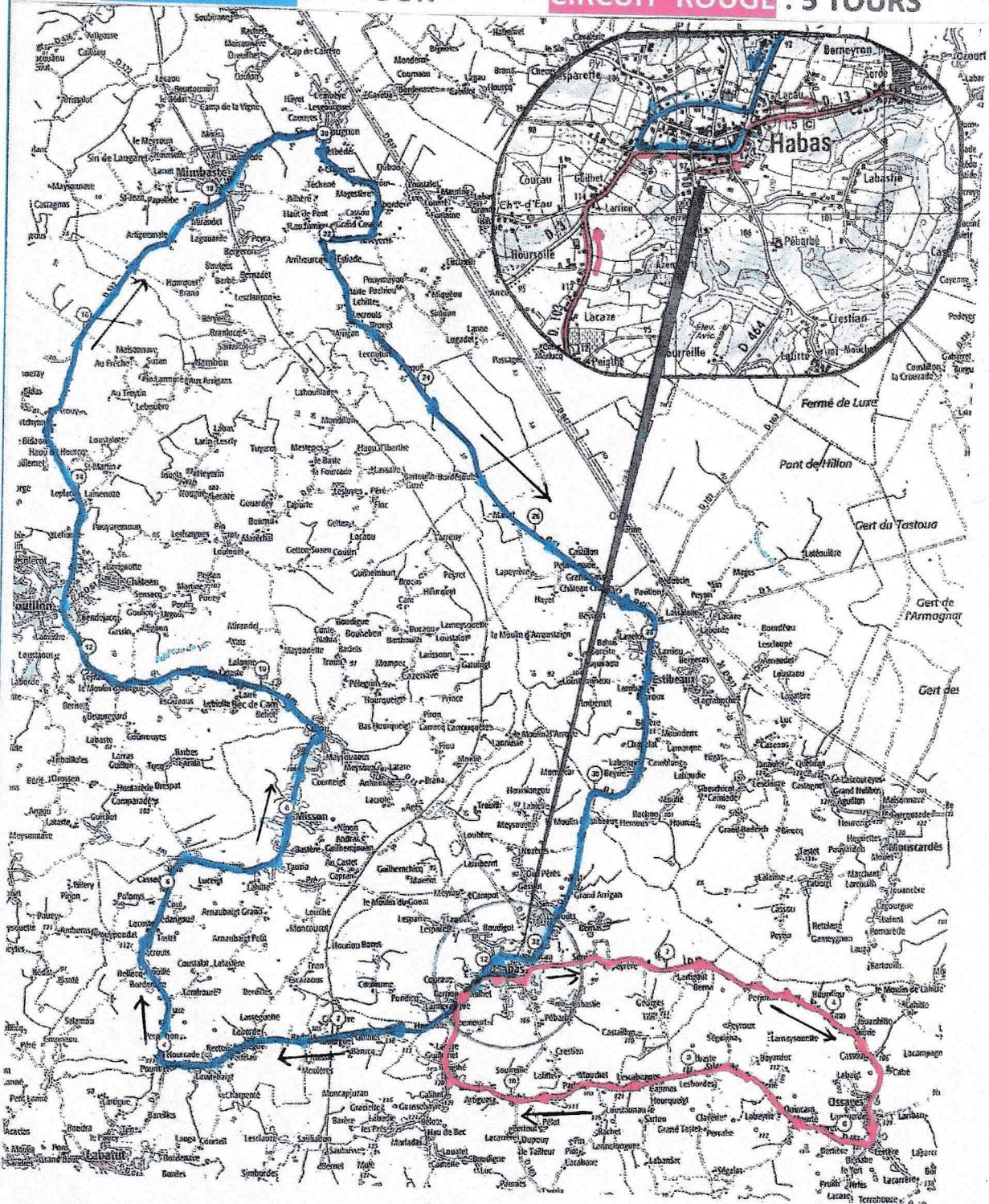
1 ere ETAPE

(32,8 km + 5 X 12 km) = 92,8 km

- HABAS / HABAS

CIRCUIT BLEU : 1 TOUR

CIRCUIT ROUGE : 5 TOURS



SAMEDI 8 AVRIL 2023 - HABAS - HABAS

Communes	ROUTES	Km partiel	Km CUMUL	DIRECTION	MOYENNE 40	
HABAS	D3	0	0		15 h	
CARREFOUR	D3/rte des sports	0,2	0,2	←	15 h	
CARREFOUR (dir Labatut)	D3/D103	0,4	0,6	→	15h01	
CARREFOUR (dir Misson)	D3/C6	3,2	3,8	→	15h06	
CARREFOUR	C6/rte Latastère	0,8	4,6	←	15h07	
CARREFOUR	Misson/Pouillon	1,9	6,5	→	15h10	
CARREFOUR	entrée Misson	1,1	7,6	←	15h12	
CARREFOUR	Mairie	0,5	8,1	↑	15h13	
CARREFOUR (dir Pouillon)	rte Saliou/D13	1,1	9,2	←	15h15	
POUILLON	panneau entrée	2,7	11,9	↑	15h19	
CARREFOUR	dir centre ville	0,6	12,5		15h20	
CARREFOUR (dir Mimbaste)	D13/D61/D322	0,2	12,7	↑	15h20	
MIMBASTE	panneau entrée	5,5	18,2		15h28	
CARREFOUR	voie férée	0,1	18,3	→	15h28	
CARREFOUR	D322/D15	0,2	18,5	↑	15h29	
CARREFOUR	rte de Tireculotte	1,2	19,7	→	15h31	
CARREFOUR	VC/VC	1	20,7	→	15h33	
CARREFOUR	VC/rte de Cassou	0,3	21	↑	15h34	
CARREFOUR (dir Mimbaste)	VC/VC	0,3	21,3	→	15h35	
CARREFOUR (dir Estibeaux)	VC/direction CD947	0,5	21,8	←	15h36	
CARREFOUR (dir Estibeaux)	VC/D61	3,3	25,1	←	15h41	
CARREFOUR (dir Estibeaux)	D61/D107	2,5	27,6	→	15h45	
	direction Habas			↑		
panneau entrée Habas		3,8	31,4	↑	15h51	
CARREFOUR	D3/D13 entrée stade	0,6	32	→	15h52	
CARREFOUR	monument aux morts	0,1	32,1	↑	15h52	
CARREFOUR	VC/D3	0,5	32,6	←	15h53	
passage ligne arrivée		0,2	32,8	↑	15h54	
CARREFOUR	dans Habas	0,4	33,2	←	15h55	
CARREFOUR (dir Ossages)	D3/D13	0,1	33,3	→	15h55	
		3,6	36,9		16h	MG
CARREFOUR (dir Ossages)	D13/C4	0,2	37,1	→	16h01	
panneau entrée Ossages		0,8	37,9		16h02	
CARREFOUR	Eglise	0,3	38,2	→	16h03	
CARREFOUR	sortie bourg	0,1	38,3	→	16h03	
CARREFOUR	rte de Puyoo/D463	0,2	38,5	→	16h04	
CARREFOUR (ttes directions)	D463/D103	4,2	42,7	↑	16h10	
CARREFOUR entrée Habas	D103/D3	0,7	43,4	→	16h11	
passage ligne arrivée		1,4	44,8	↑	16h13	PC
CARREFOUR	dans Habas	0,4	45,2	←	16h14	
CARREFOUR (dir Ossages)	D3/D13	0,1	45,3	→	16h14	
		3,6	48,9		16h20	MG
CARREFOUR (dir Ossages)	D13/C4	0,2	49,1	→	16h21	
panneau entrée Ossages		0,8	49,9		16h23	
CARREFOUR	Eglise	0,3	50,2	→	16h24	
CARREFOUR	sortie bourg	0,1	50,3	→	16h24	
CARREFOUR	rte de Puyoo/D463	0,2	50,5	→	16h25	
CARREFOUR (ttes directions)	D463/D103	4,2	54,7	↑	16h31	
CARREFOUR entrée Habas	D103/D3	0,7	55,4	→	16h32	
passage ligne arrivée		1,4	56,8	↑	16h34	PC
CARREFOUR	dans Habas	0,4	57,2	←	16h35	
CARREFOUR (dir Ossages)	D3/D13	0,1	57,3	→	16h35	
		3,6	60,9		16h40	MG
CARREFOUR (dir Ossages)	D13/C4	0,2	61,1	→	16h40	
panneau entrée Ossages		0,8	61,9		16h42	
CARREFOUR	Eglise	0,3	62,2	→	16h43	
CARREFOUR	sortie bourg	0,1	62,3	→	16h43	
CARREFOUR	rte de Puyoo/D463	0,2	62,5	→	16h44	
CARREFOUR (ttes directions)	D463/D103	4,2	66,7	↑	16h50	
CARREFOUR entrée Habas	D103/D3	0,7	67,4	→	16h51	
passage ligne arrivée		1,4	68,8	↑	16h53	PC
CARREFOUR	dans Habas	0,4	69,2	←	16h54	
CARREFOUR (dir Ossages)	D3/D13	0,1	69,3	→	16h54	
		3,6	72,9		16h59	MG
CARREFOUR (dir Ossages)	D13/C4	0,2	73,1	→	16h59	
panneau entrée Ossages		0,8	73,9		17h	
CARREFOUR	Eglise	0,3	74,2	→	17h01	
CARREFOUR	sortie bourg	0,1	74,3	→	17h01	
CARREFOUR	rte de Puyoo/D463	0,2	74,5	→	17h02	
CARREFOUR (ttes directions)	D463/D103	4,2	78,7	↑	17h08	
CARREFOUR entrée Habas	D103/D3	0,7	79,4	→	17h09	
passage ligne arrivée		1,4	80,8	↑	17h11	
CARREFOUR	dans Habas	0,4	81,2	←	17h12	
CARREFOUR (dir Ossages)	D3/D13	0,1	81,3	→	17h12	
CARREFOUR (dir Ossages)	D13/C4	0,2	85,1		17h13	
panneau entrée Ossages		0,8	85,9	→	17h14	
CARREFOUR	Eglise	0,3	86,2		17h15	
CARREFOUR	sortie bourg	0,1	86,3	→	17h15	
CARREFOUR	rte de Puyoo/D463	0,2	86,5	→	17h16	
CARREFOUR (ttes directions)	D463/D103	4,2	90,7	→	17h22	
CARREFOUR entrée Habas	D103/D3	0,7	91,4	↑	17h23	
ARRIVEE		1,4	92,8		17h25	



Les coteaux calcaires secs de Cagnotte, situés au sein de la Chalosse, présentent une mosaïque de milieux particulièrement remarquable. Cette diversité confère à ce secteur un important attrait paysager ainsi qu'un fort intérêt écologique, avec la présence de nombreuses espèces végétales et animales rares et remarquables.



GAAS a vu naître des personnages illustres : **Bertrand-Antonin de Forsans** (1758-1832), Premier Sous-Préfet de DAX, **Pierre Forsans** (1775-1837) Commandant de Vaisseau et commandeur de la Légion d'Honneur et le poète **Jean Rameau** (1857 – 1947).

On trouve, dans la commune, des coquillages fossiles car la mer recouvrait le village entre 37 et 25 millions d'années avant notre ère. Une vitrine présentant quelques-uns de ces fossiles, trône dans la salle du Conseil Municipal. GAAS a également connu de 1914 à 1930 une ligne de tramway qui avait pour fonction de relier Dax aux carrières de Pouillon avec deux arrêts. Les rails ont été enlevés en 1939.

En 2012, le retable et le tabernacle de l'église Saint Laurent ont été inscrits à la liste des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques. L'œuvre ayant été endommagée au fil des siècles, la commune s'est lancée dans un vaste projet de restauration qui s'est achevé en mai 2014.

Inter
marché

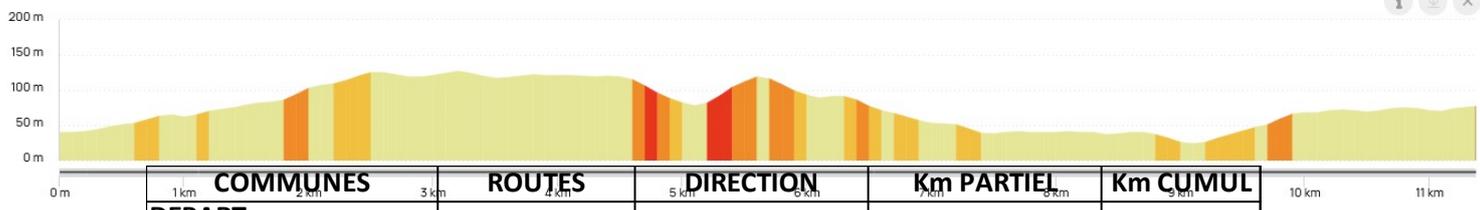
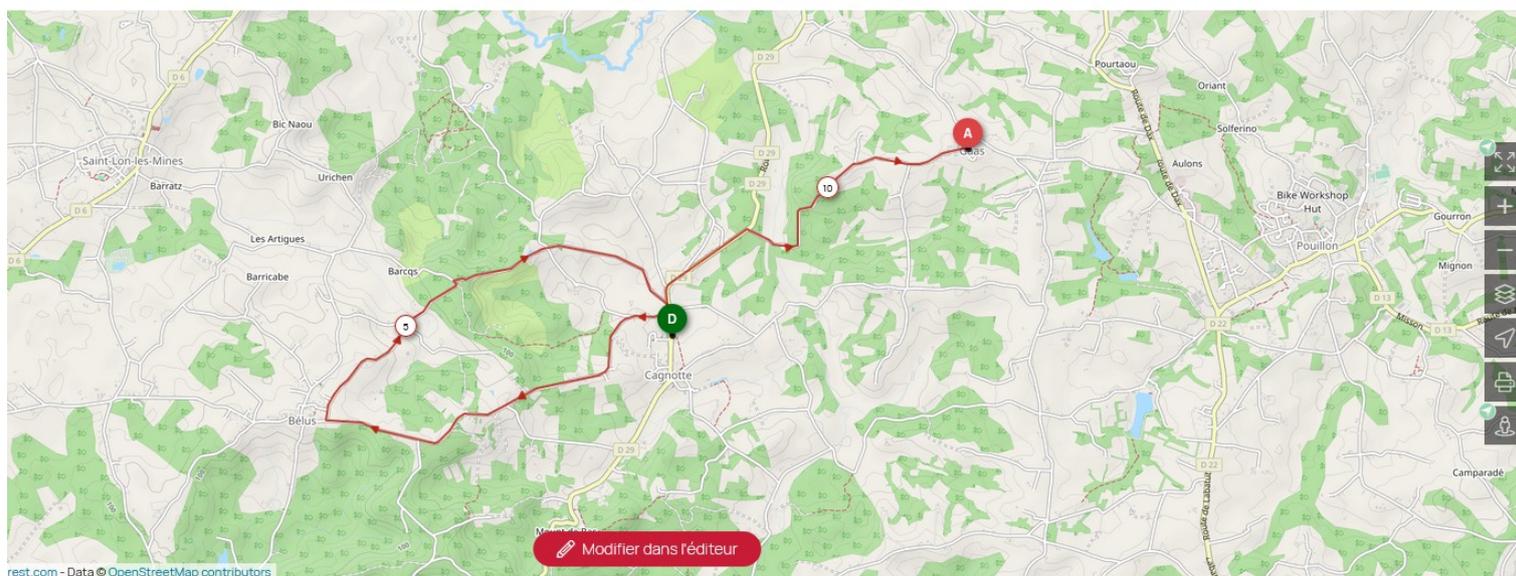


INTERMARCHE Super Cauneille

AMIS DU TOUR DU
PAYS D'ORTHE
CYCLISTE
A.T.P.O

DIMANCHE 09 AVRIL 2023 09 H 30
2eme ETAPE
CAGNOTTE // GAAS 11,37 km
CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPES

Distance Dénivelé + Dénivelé - Altitude min. Altitude max.
11,37 km 213 m 176 m 25 m 128 m



COMMUNES	ROUTES	DIRECTION	Km PARTIEL	Km CUMUL
DEPART CAGNOTTE	Salle J. Dutournier		0	
	D29 Rte de Dax		0,05	0,05
carrefour	D29/D75 Rte Bélus puis Rte de Belair	→	0,15	0,20
carrefour	Rte Belair/Rte château d'eau	→	3,60	3,80
	descente rapide étroite		0,80	4,60
	montée 30 ml		0,30	4,90
carrefour	Château d'eau/Rte Lesablere descente sur 1,8 km	vers ferme Beleslou →	0,60	5,50
carrefour	AU STOP	Cagnotte Rte de l'Argile	0,90	6,40
	Rte Lesablere ganaderia Espéra		0,50	6,90
carrefour	D431/D29	→	0,80	7,70
	Rte d'Espinos	vers Gaas	1,10	8,80
ARRIVEE	Allée des Hortensias		2,60	11,40





lors que la Première Guerre mondiale n'est pas encore terminée, le 12 août 1918, **Raymond Poincaré**, président de la République entérine la décision de rebaptiser cette commune du Pays d'Orthe, qui s'appellera désormais **Saint Lon Les Mines**. Après s'être nommée **Saint Léon d'Orthe**, **Saint Lon d'Orthe** puis **Monlon** pendant quelques années qui suivent la Révolution, la requête du maire Bellegarde est ainsi satisfaite et le nom changé.

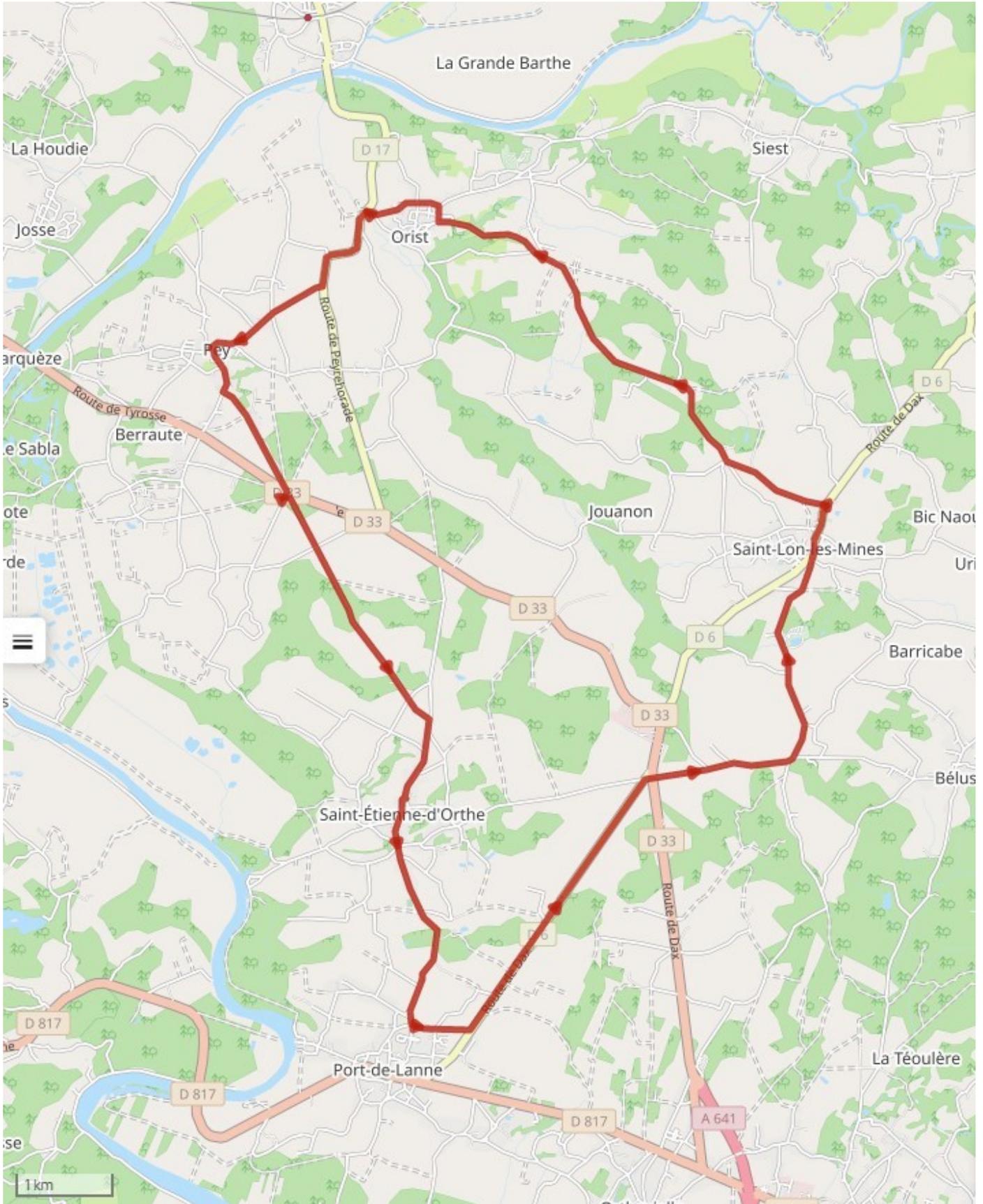
Saint-Lon les Mines tient son nom de la localisation d'un gisement de lignite (charbon primitif) exploité de 1918 à 1949. L'activité agricole occupe une place importante dans le paysage communal, les champs alternant avec de nombreuses fermes rénovées, bâtiments de caractère (châteaux-caveries), ou encore de maisons de maître



Groupama

Dimanche 9 avril 2023 - 3ème étape - 98.9 km

St LON les MINES / St LON les MINES



COMMUNES	ROUTES	KM PARTIEL	KM CUMUL	DIRECTION	MOYENNE 40 km/H	
ST LON LES MINES	rte de Bélus	0	0		15 H	
CARREFOUR	rte Bélus/D6	0,1	0,1	→	15H	
CARREFOUR	D6/vers Orist	0,5	0,6	←	15H01	
CARREFOUR Mombet	VC / VC	1,1	1,7	St Lon→	15H03	
CARREFOUR	VC / VC	2,9	4,6	← Orist	15H07	
ORIST (dir. déchetterie)	Rte du Bourg	1,3	5,9	→	15H09	
ORIST (dir. déchetterie)	VC/D72	0,1	6	←	15H09	
CARREFOUR	D72/D17	0,9	6,9	←	15H10	
DIRECTION PEY	D17/D72	0,9	7,8	→	15H11	
PEY Eglise	D72	1,3	9,1	←	15H13	
Sortie Pey	Rte de Cassouat	0,5	9,6	←	15H14	
CARREFOUR dangereux	traversée D33	1,2	10,8	←	15H16	
vers St Etienne d'Orthe		2,8	13,6	→	15H20	
St Etienne mur à gauche		0,9	14,5		15H21	PC
St Etienne vers Port de Lanne		0,5	15		15H22	
Port de Lanne	Ch Lajournade	1,9	16,9	←	15H25	
CARREFOUR	Lajournade/D6	0,8	17,7	←	15H26	
CARREFOUR Moulin à Vent	D6/D75/D33	3	20,7	Bélus →	15H31	
BELUS CARREFOUR	D75/Rte Claquir	1,4	22,1	←	15H33	
1°PASSAGE LIGNE ARRIVEE		2,6	24,7	↑	15H37	MG
CARREFOUR	rte Bélus/D6	0,1	24,8	→	15H37	
CARREFOUR	D6/vers Orist	0,5	25,3	←	15H38	
CARREFOUR Mombet	VC / VC	1,1	26,4	→	15H40	
CARREFOUR	VC / VC	2,9	29,3	←	15H44	
ORIST (dir. déchetterie)	Rte du Bourg	1,3	30,6	→	15H46	
ORIST (dir. déchetterie)	VC/D72	0,1	30,7	←	15H46	
CARREFOUR	D72/D17	0,9	31,6	←	15H47	
DIRECTION PEY	D17/D72	0,9	32,5	←	15H49	
PEY Eglise	D72	1,3	33,8	←	15H51	
Sortie Pey	Rte de Cassouat	0,5	34,3	→	15H52	
CARREFOUR dangereux	traversée D33	1,2	35,5	←	15H54	
vers St Etienne d'Orthe		2,8	38,3	↑	15H58	
St Etienne mur à gauche		0,9	39,2	↑	15H59	PC
St Etienne vers Port de Lanne		0,5	39,7	←	16H00	
Port de Lanne	Ch Lajournade	1,9	41,6	↑	16H03	
CARREFOUR	Lajournade/D6	0,8	42,4	→	16H04	
CARREFOUR Moulin à Vent	D6/D75/D33	3	45,4	←	16H09	
BELUS CARREFOUR	D75/Rte Claquir	1,4	46,8	→	16H11	
2°PASSAGE LIGNE ARRIVEE		2,6	49,4		16H15	MG
CARREFOUR	rte Bélus/D6	0,1	49,5	←	16H15	
CARREFOUR	D6/vers Orist	0,5	50	→	16H16	
CARREFOUR Mombet	VC / VC	1,1	51,1	←	16H18	
CARREFOUR	VC / VC	2,9	54	←	16H22	
ORIST (dir. déchetterie)	Rte du Bourg	1,3	55,3	←	16H24	
ORIST (dir. déchetterie)	VC/D72	0,1	55,4	←	16H24	
CARREFOUR	D72/D17	0,9	56,3	→	16H25	
DIRECTION PEY	D17/D72	0,9	57,2	←	16H26	
PEY Eglise	D72	1,3	58,5	↑	16H28	
Sortie Pey	Rte de Cassouat	0,5	59	↑	16H29	
CARREFOUR dangereux	traversée D33	1,2	60,2	←	16H31	
vers St Etienne d'Orthe		2,8	63	↑	16H35	
St Etienne mur à gauche		0,9	63,9	→	16H36	PC
St Etienne vers Port de Lanne		0,5	64,4	←	16H37	
Port de Lanne	Ch Lajournade	1,9	66,3	→	16H40	
CARREFOUR	Lajournade/D6	0,8	67,1	←	16H41	
CARREFOUR Moulin à Vent	D6/D75/D33	3	70,1	→	16H46	
BELUS CARREFOUR	D75/Rte Claquir	1,4	71,5	←	16H48	
3°PASSAGE LIGNE ARRIVEE		2,6	74,1	←	16H52	MG
CARREFOUR	rte Bélus/D6	0,1	74,2	←	16H52	
CARREFOUR	D6/vers Orist	0,5	74,7	←	16H53	
CARREFOUR Mombet	VC / VC	1,1	75,8	→	16H55	
CARREFOUR	VC / VC	2,9	78,7	←	16H59	
ORIST (dir. déchetterie)	Rte du Bourg	1,3	80	↑	17H01	
ORIST (dir. déchetterie)	VC/D72	0,1	80,1	↑	17H01	
CARREFOUR	D72/D17	0,9	81	←	17H02	
DIRECTION PEY	D17/D72	1	82	↑	17H04	
PEY Eglise	D72	1,3	83,3	→	17H06	
Sortie Pey	Rte de Cassouat	0,5	83,8	←	17H07	
CARREFOUR dangereux	traversée D33	1,2	85	→	17H09	
vers St Etienne d'Orthe		2,8	87,8	←	17H13	
St Etienne mur à gauche		0,9	88,7	→	17H14	
St Etienne vers Port de Lanne		0,5	89,2	←	17H15	
Port de Lanne	Ch Lajournade	1,9	91,1	←	17H18	
CARREFOUR	Lajournade/D6	0,8	91,9	←	17H19	
CARREFOUR Moulin à Vent	D6/D75/D33	3	94,9	←	17H24	
BELUS CARREFOUR	D75/Rte Claquir	1,4	96,3	→	17H26	
ARRIVEE		2,6	98,9	←	17H30	



19^{eme} TOUR DU PAYS D'ORTHE et ARRIGANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

ARTICLE 1 : Organisation

Le Peyrehorade Sports cyclisme organise, sous l'égide de la FFC, le 19^{ème} TOUR DU PAYS D'ORTHE et ARRIGANS cycliste les 08 et 09 avril 2023.

Le responsable de l'organisation est M. Jean-Denis GOMES demeurant 543 route de Leborde à 40300 Bélus, Président du Peyrehorade Sports Cyclisme.

Tous les dossiers et règlements de participation sont à adresser à Mme Dany LARRAT 75 route de Habas à 40300 Labatut

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve inscrite au calendrier régional de Nouvelle Aquitaine est ouverte aux coureurs de catégorie FFC Open 1/2/3 et Access par équipe de 5 coureurs (minimum 4) clubs ou sélections départementales ou équipes mixtes limitée à 20 équipes. Aucun engagement ne sera pris sur place.

Le fait d'être engagé à cette épreuve indique que le Directeur Sportif et les coureurs auront pris connaissance du présent règlement et qu'ils en acceptent les clauses.

ARTICLE 3 : Permanence

La permanence se fera dans les locaux du Lycée Jean Taris de Peyrehorade le samedi 08 avril de 09 h 00 à 10 h 30. Il sera procédé au contrôle des licences, la remise des dossards, plaques de cadre, radios, accréditations en présence des arbitres et des membres de l'organisation.

La réunion avec les directeurs sportifs aura lieu dans ces mêmes lieux à 10 h 45 en présence des membres de l'organisation et du collège des arbitres.

L'hébergement se fera en ce même lycée et les repas du samedi midi, samedi soir, petit déjeuner du dimanche et repas du dimanche midi y seront pris également.

ARTICLE 4 : Les étapes

Cette épreuve se dispute en 3 étapes :

samedi 08 avril : HABAS / HABAS départ 15 h de la première étape en ligne de 92,8 km soit un tour d'un circuit de 32,8 km et cinq tours de 12 km.

Dimanche 09 avril : CAGNOTTE / GAAS deuxième étape 11.4 km contre la montre par équipe. Le premier départ aura lieu à 9 h30 puis de deux minutes en deux minutes.

Le temps sera pris sur le 3^{ème} coureur et sera pris en compte pour le classement général individuel et par équipe.

Dimanche 09 avril : ST LON les MINES / ST LON les MINES départ 15 h 00 pour la troisième étape en ligne de 98.9 km soit 4 tours d'un circuit de 24.7 km

Tous les départs se feront sur la ligne, il n'y a pas de départ fictif.

ARTICLE 5 : Dépannage neutre

Deux voitures de dépannage neutre seront mises à la disposition par le club organisateur, chaque équipe sera tenue de fournir une paire de roues de dépannage, à tour de rôle selon le tirage au sort de l'ordre des véhicules effectué par les arbitres.

Le ravitaillement s'effectuera à l'arrière du peloton et derrière la voiture du Président du Jury.
Dans tous les cas, les arbitres de course appliqueront le règlement officiel de la FFC

ARTICLE 6 : Emargement et dossards

Les coureurs devront être présents au contrôle de départ une demi-heure au moins avant le départ de la course.

Les coureurs de chaque équipe devront obligatoirement se présenter ensemble à la signature et participer à la présentation des équipes avant chaque départ d'étape.

A l'issue de la première étape, les coureurs conserveront leurs dossards et plaque de cadre mais devront obligatoirement émarger la feuille de contrôle avant les 2 étapes suivantes.

Le ravitaillement débute à partir du 30^{ème} km et se termine à 20 km de l'arrivée.

La valorisation de l'image du cyclisme passant par le respect de l'environnement, les coureurs sont priés de ne pas jeter des déchets de ravitaillement sous peine de pénalités indiquées dans le barème de la FFC.

Au terme de l'épreuve les équipes devront rendre les dossards et plaques de cadre, plaques de voiture et radios.

Tout matériel non rendu ou inutilisable sera sanctionné par l'encaissement de la caution de 300 € versée à l'engagement.

Nous demandons à tous les responsables des équipes de respecter les modalités des différents protocoles tant celui du départ que celui de l'arrivée par reconnaissance pour les sponsors qui ont co-financé cette épreuve.

ARTICLE 7 : Radios

Chaque voiture sera équipée d'une radio fournie par l'organisation ceci afin de faciliter les liaisons sur la course. La fréquence radio-tour sera indiquée lors de la réunion avec les directeurs sportifs.

ARTICLE 8 : Règle des trois derniers kilomètres

En application du règlement de la FFC , en cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, soit les étapes 1 et 3 le ou les coureurs impactés sont crédités du temps du ou des coureurs avec lesquels ils se trouvaient au moment de l'incident.

Tout coureur qui abandonne, doit impérativement remettre dossards et plaque de cadre à la voiture balai. Il ne pourra, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture balai pendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leur propre moyen ; tout coureur éliminé ne pourra en aucun cas continuer la course même officieusement, ni la suivre, ni l'accompagner en quoi que ce soit.

ARTICLE 9 : Direction course

Le Directeur de course est chargé de la bonne marche, de l'organisation et de la discipline concernant les suiveurs officiels autorisés à suivre l'épreuve.

ARTICLE 10 : Abandons

Tout coureur qui abandonne, doit impérativement remettre dossards et plaque de cadre à la voiture balai. Il ne pourra, à moins d'accident corporel, monter à bord d'une voiture de la caravane. La voiture balai pendra à bord les coureurs hors d'état de continuer par leur propre moyen. Tout coureur éliminé ne pourra en aucun cas continuer la course même officieusement, ni la suivre, ni l'accompagner en quoi que ce soit. Tout coureur engagé à l'épreuve ne pourra , quel que soit le motif de son abandon ou de son abstention, disputer une autre compétition pendant la durée de l'épreuve.

ARTICLE 11 : Maillots leaders et protocole

Les coureurs ne devront porter que le maillot de leur équipe. A partir de la deuxième étape les coureurs leaders des différents classements endosseront un maillot distinctif fourni par l'organisation selon la priorité ci-après :

- classement général individuel au temps : maillot jaune Communauté des Communes Pays d'Orthe et Arrigans
- classement général individuel par points : maillot vert Intermarché Peyrehorade Cauneille
- classement général individuel meilleur grimpeur : maillot blanc à pois rouges Amis du Tour du Pays d'Orthe
- classement général individuel meilleur jeune : maillot blanc CBLEC Dax Experts comptables
- classement général par équipes : casquettes jaunes Conseil Départemental des Landes.

Conformément à la réglementation de la FFC les coureurs suivants devront se présenter au protocole après chaque étape, il leur est demandé de se présenter dans un délai maximum de dix minutes après leur arrivée :

- le vainqueur de l'étape, le leader du classement général individuel au temps, les leaders des classements annexes (classement par points, meilleur grimpeur, meilleur jeune) et la meilleure équipe.

A l'arrivée finale de l'épreuve doivent se présenter au protocole les trois premiers du classement individuel au temps, les vainqueurs des trois classements annexes et la meilleure équipe.

ARTICLE 12 : Classements et communication des résultats

Les classements suivants seront établis :

- classement individuel au temps
- classement par points à chaque étapes sauf l'étape contre la montre par équipes, les points seront attribués aux 15 premiers soit la cotation 25/20/16/14/12/10/9/8/7/6/5/4/3/2/1 points et aux 3 premiers des sprints intermédiaires soit 5/3/1 points
- classement du meilleur grimpeur selon la cotation 5/3/1 points
- classement du meilleur jeune (U19) établi à l'issue de chaque étape en fonction du classement individuel au temps pour les coureurs âgés de 17 et 18 ans (nés du 01/01/2005 au 31/12/2006)
- classement par équipes établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe à l'étape, toute équipe réduite à moins de trois coureurs est exclue du classement général par équipe.

Il n'y a pas de bonifications attribuées sur les courses inscrites au calendrier régional.

Il sera obligatoire de terminer l'épreuve pour figurer dans les classements, en cas d'égalité dans les différents classements il sera appliqué le règlement de la FFC .

Dans le cas où un coureur serait en tête de plusieurs classements l'ordre de priorité du port des maillots distinctifs sera le suivant :

- maillot jaune du classement général au temps
- maillot vert du classement de meilleur sprinter
- maillot à pois rouges du classement de meilleur grimpeur
- maillot blanc du classement de meilleur jeune (U19)

Les suivants dans le classement concerné seront désignés comme porteurs du maillot distinctif concerné.

Tous les résultats seront donnés à la fin de chaque étape, pendant le repas, aux directeurs sportifs.

ARTICLE 13 : Contrôle médical

Si un contrôle médical devait être effectué selon le règlement antidopage de la FFC, les coureurs en seraient informés par un panneau placé sur le podium d'arrivée. Un local sera prévu à cet effet aux abords de chaque arrivée : local de la mairie de Habas pour la première étape, local de la salle des fêtes de Gaas et la salle des fêtes de St Lon les Mines pour la troisième étape

ARTICLE 14 : délais d'élimination

Le délai d'élimination est fixé à 15 % du temps du vainqueur des étapes en ligne et de 25 % du temps de l'équipe vainqueur pour l'étape contre la montre par équipes.

Ce délai peut être modifié par le jury des arbitres en accord avec les organisateurs pour des raisons exceptionnelles.

ARTICLE 15 : Prix

Grille des prix :

- 1ere étape 300 €/15 (56-46-38-38-27-23-18-13-7-7-7-5-5-5-5)
 - 2eme étape 185 €/10 (35-30-25-20-20-15-10-10-10-10-)
 - 3ème étape 300 € /15 (56-46-38-38-27-23-18-13-7-7-7-5-5-5-5)
 - classement meilleur grimpeur 122 €/3 (61-38-23)
 - classement meilleur sprinter 91 €/3 (46-30-15)
 - classement meilleur jeune 228 €/5 (83-59-41-27-18)
 - classement général individuel 396 € /20 (78-59-47-40-30-27-21-18-12-8-8-6-6-6-5-5-5-5-5)
 - classement général par équipe 183 € /3 (92-61-30)
- soit un total des prix de 1805 €.

Le Directeur sportif sera tenu pour responsable des manquements des membres de son équipe.

HORAIRES HEBERGEMENT RESTAURATION

Les équipes seront hébergées au Lycée professionnel Jean Taris de 40300 PEYREHORADE , 365 avenue Jean Dupaya le samedi soir.

Prévoir sac de couchage

Des affichettes seront apposées aux portes des chambres.

Les chambres devront être impérativement libérées le dimanche à 14 heures

Le type de restauration étant un self service, les coureurs et leur encadrement seront prioritaires pour le service des repas.

Les tickets repas seront collectés par l'organisateur à l'entrée du self.

La deuxième priorité sera accordée aux officiels FFC et aux personnes de l'encadrement du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans.

Nul ne sera autorisé à prendre un repas à la table du Tour du Pays d'Orthe et Arrigans sans la présentation d'un ticket repas (aucune excuse ne sera prise en considération).

STATIONNEMENT

Il est demandé de garer impérativement les véhicules sur les parkings aménagés à cet effet

Le Directeur sportif sera tenu pour responsable des manquements des membres de son équipe. Il devra s'assurer de l'état de propreté des lieux d'hébergement en les quittant.

Samedi 08 avril 2023

de 9h à 11h 00

Permanence au LEP J. Taris de PEYREHORADE

Sur présentation des licences, remise aux directeurs sportifs des dossards, plaques de cadre, tickets repas, accréditations.

Remise du dossier course comprenant tous les détails d'organisation.

11 h 00

Réunion des directeurs sportifs

11h 30

Repas au LEP J. Taris

14 h 15

Habas ligne de départ boulevard des Pyrénées

Présentation des équipes sur le podium et signature de la feuille de départ

15 h 00

Départ de la 1ère étape HABAS // HABAS

19 h 30

Repas LEP J. Taxis

Dimanche matin 09 avril 2023

A partir de 7 h 00

Petit déjeuner au LEP J. Taxis de Peyrehorade

9 h 00

Signatures contrôle départ Salle J. Dutournier à Cagnotte

9 h 30

Départ de la 1 ère équipe

Contre la montre par équipes

CAGNOTTE // GAAS 11. 37 km

11 h 30

Déjeuner au LEP J. Taxis de Peyrehorade

Dimanche après-midi 09 avril 2023

14 h 15

Présentation des équipes et signature des engagements au fronton

15 h 00

Départ de l'étape St LON lès MINES // St LON lès MINES 98.9 km

18 h 00

Remise des trophées, récompenses et réception

Salle des Fêtes de ST LON les MINES



Intermarché Super Drive Cauneille (40300)

Faites vos courses dans votre magasin Intermarché Super de Cauneille et comparez les prix sur LeBonDrive pour commander dans le drive le moins cher Cauneille (40300). Vous pouvez passer commande 24h/24 sur internet et retirer vos courses dans le drive de Cauneille à l'heure de votre choix.



PEYREHORADE SPORTS CYCLISME

F.F.C. - COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES

SIRET 798210762700054
FFC 5040164

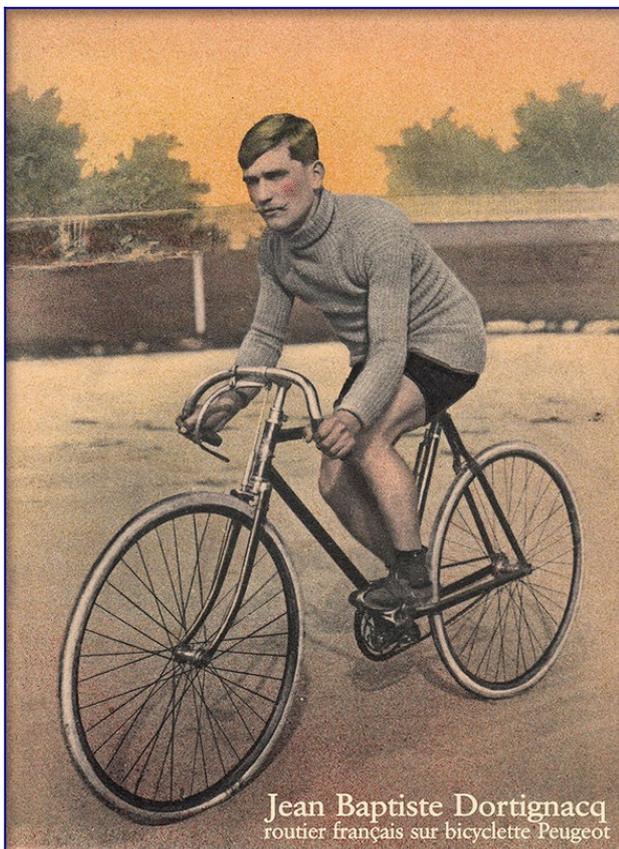
A Peyrehorade l'association l'Aspremontoise est créée en 1904 avec pour première mission la préparation militaire, elle **devient Peyrehorade Sports en 1921** et prend les couleurs vert et blanc en 1942.

C'est en 1920 qu'on trouve JB DORTIGNACQ responsable de la commission cyclisme au sein de l'Aspremontoise dont les couleurs sont rouge et blanc

Jean Baptiste Dortignacq est originaire d'**Arudy** (Pyrénées Atlantiques) où il est né le 25 avril 1884 (il est le fils de Joseph Arnaud et de Marie Conte Cambus), il va s'installer en Pays d'Orthe où, après une glorieuse carrière cycliste, il finira ses jours.

Il s'éteint à Peyrehorade le 13 mai 1928, à l'âge de 44 ans.

Surnommé "**La Gazelle**", il participe à six éditions du **Tour de France** entre 1903 (c'est la première édition de cette compétition) et 1910 au cours desquelles il s'adjugera sept victoires d'étapes. En 1904, il termine second du Tour après avoir gagné deux étapes très longues, comme elles le sont à cette époque : la cinquième étape, de Bordeaux à Nantes (425 km) et la sixième, de Nantes à Paris (471 km).



MERCI

**A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES PAYS D'ORTHE & ARRIGANS
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES
AUX MUNICIPALITES DE HABAS, CAGNOTTE,
GAAS, ST LON LES MINES,
A NOS PARTENAIRES PRIVES
AU LYCEE JEAN TARIS**

AUX REPRESENTANTS DE LA PRESSE

BERTRAND LUCQ POUR LE JOURNAL SUD OUEST

GUY DAGOT POUR SUD GIRONDE CYCLISME

A TOUS NOS BENEVOLES

ET A TOUS LES CLUBS QUI ONT PARTICIPE AU

19 ème TOUR DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS 2023